

« IMMO MOURY SICAF Immobilière publique de droit Belge »

Société en commandite par actions

Siège social à 4000 Liège, rue Sainte-Marie, 24

Numéro d'entreprise 891.197.002.

MM. les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale en séance extraordinaire qui se tiendra en présence du Notaire Philippe DUSART, de résidence à Liège, au siège de la société à 4000 Liège, rue Sainte-Marie, 24, le **mercredi 24 décembre 2008 à 9 heures 30.**

La présente réunion vise à réunir les actionnaires pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du Jour

1. Lecture et examen du projet de fusion établi le vingt-deux septembre deux mille huit dont les actionnaires ont pu obtenir une copie sans frais.
Proposition d'approuver et de ratifier ledit projet de fusion.
2. Décision de fusion conformément au projet de fusion prénommé, par absorption par la société anonyme « IMMO MOURY SICAF Immobilière publique de droit Belge », *société absorbante*, dont le siège est établi à 4000 Liège, rue Sainte-Marie, 24, de l'intégralité du patrimoine - activement et passivement - de la société anonyme « Beheer Beerts », *société absorbée*, dont le siège est établi à 1160 Bruxelles, avenue Jules Génicot, 18, aux conditions mentionnées dans le projet de fusion.
Proposition d'approuver la fusion.
3. Pouvoir au conseil d'administration afin d'exécuter les résolutions qui précèdent.
4. Pouvoir pour les modifications éventuelles auprès des instances administratives.
5. Pouvoir pour la coordination des statuts.

Conformément à l'article 22 des statuts, les actionnaires qui veulent assister à la réunion de l'assemblée générale doivent répondre trois jours ouvrables au moins avant la date de cette réunion aux conditions suivantes :

- *s'ils sont actionnaires en nom, être dûment inscrits au registre des actionnaires nominatifs, avoir averti par écrit la société de leur présence à la réunion et du nombre d'actions ou parts leur appartenant pour lesquels ils désirent prendre part aux votes ;*
- *s'ils sont porteurs d'actions dématérialisées, déposer une attestation constatant d'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'assemblée générale.*

Le projet d'acte et le projet de fusion sont à la disposition des actionnaires en l'étude du Notaire Philippe DUSART à 4000 Liège, rue Louvrex, 71-73.

Les formulaires de procuration sont disponibles sur le site internet de « IMMO MOURY SICAF Immobilière publique de droit Belge » (<http://www.immomoury.com>) ou sur demande par e-mail (nswennen@immomoury.com)